

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

L'aide financière des autres collectivités est-elle indispensable pour obtenir une subvention départementale?

Publié le: 17 février 2020

OUI, la subvention départementale est plafonnée à 15 % du budget prévisionnel sans pouvoir être supérieure au total des aides financières apportées par les collectivités publiques de proximité.

